



**ឯកសារដើម**  
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/date de reception):  
..... 25 / 05 / 2012 .....

ម៉ោង (Time/Heure) : ..... 15 : 46 .....

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង / Case File Officer/L'agent chargé  
..... UCH. A. CUM .....

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា  
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

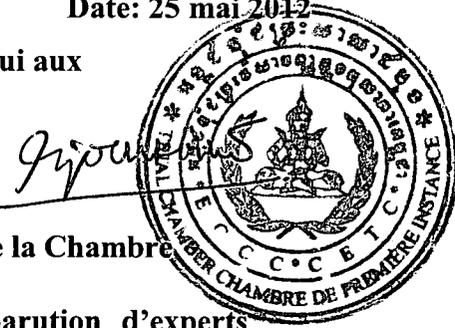
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia  
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Kingdom of Cambodia  
Nation Religion King  
Royaume du Cambodge  
Nation Religion Roi

**LA CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE**

Date: 25 mai 2012

- À :** Toutes les parties dans le dossier n° 002 ; l'Unité d'appui aux témoins et aux experts
- DE :** M. le Juge NIL Nonn,  
Président de la Chambre de première instance
- CC :** Tous les Juges de la Chambre ; la Juriste hors classe de la Chambre



**OBJET :** Mise à jour des informations concernant la comparution d'experts proposés

Suite au mémorandum du 11 avril 2012 concernant la comparution d'un certain nombre d'experts proposés (Doc. N° E172/17), la Chambre communique aux parties la mise à jour suivante concernant les dates qu'elle a fixées pour la comparution des experts proposés ci-après :

- David Chandler: du 16 au 23 juillet 2012 (temps prévu pour les questions de la Chambre et de toutes les parties : 5 jours).
- Philip Short : du 1<sup>er</sup> au 8 octobre 2012 (6 jours). La Chambre siègera le vendredi 5 octobre 2012.
- Elizabeth Becker : les 17, 18, 19, 23 et 24 octobre 2012 (5 jours). L'expert proposé n'étant pas disponible le lundi 22 octobre, la Chambre ne siègera pas ce jour-là mais le vendredi 19 octobre 2012.
- Henri Locard : du 5 au 7 novembre 2012 (3 jours).

Bien que la Chambre leur ait communiqué les résumés de déposition fournis par les parties, les experts proposés ont demandé des informations supplémentaires pour préparer plus efficacement leur déposition. Les parties qui sollicitent l'expertise des témoins experts proposés désignés plus haut sont invitées à leur fournir, par l'intermédiaire de l'Unité d'appui aux témoins et aux experts, les précisions supplémentaires concernant le champ des questions qu'elles ont l'intention de poser. La Chambre les prie de fournir ces précisions d'ici au 4 juin 2012 pour les experts proposés désignés ci-dessus, et à l'avenir pour tout autre expert proposé que la Chambre décidera de faire comparaître.

La Chambre informe à l'avance les parties qu'elle entendra les experts proposés désignés plus haut sur toutes les questions à propos desquelles ils peuvent témoigner dans le cadre de l'ensemble du dossier n° 002 (voir Doc. n° E188, par. 6 (concernant David Chandler et Henri Locard) et Doc. n° E141 (où la Chambre a dit qu'elle « donnera également, si nécessaire, des directives concernant la portée requise des témoignages des experts appelés à venir déposer dans le cadre de ce premier procès »).